



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT** **244-2025**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, le 18 mars 2025 :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 244-2025**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 55-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY.**

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 55-2006 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 499 rue principale, Saint-Honoré-de-Shenley, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 19 mars 2025.

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier